



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2024 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 décembre à dix-huit heures trente,

MEMBRES
PRESENTS : 29

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : 6

Etaient présents :

MEMBRES
ABSENTS : 0

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Sophie CUCCHI-GILAS Adjointes.

DATE DE LA
CONVOCAION :
28 novembre 2024

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAÏH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Laurent DESHAÏES, Bruno PRIOURET et Fouzia BOUKERCHE, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2024-99

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :
Magali SCÉLLES donne procuration à Vincent BOUTEILLE
Valérie FERRARINI donne procuration à Alain GIUSTI

OBJET :

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

**APPROBATION DES
RAPPORTS DE LA
CLECT PORTANT
EVALUATION DES
CHARGES
TRANSFEREES ENTRE
LA METROPOLE ET
SES COMMUNES
MEMBRES AU TITRE
DES TRANSFERTS ET
RESTITUTIONS DE
COMPETENCES**

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LAPIANA
Patricia SPREA donne procuration à Marie-Christine RICHARD

Kafia BENSADI donne procuration à Jimmy BESSAÏH

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,
Vu les rapports d'évaluations adoptés par la CLECT et notifiés par son Président, ci-annexés,

Le Conseil de la Métropole a approuvé le transfert d'équipements culturels et sportifs sur le périmètre des communes d'Aix-en-Provence et Miramas. Par ailleurs, des corrections ont été apportées aux évaluations des charges transférées au titre de la compétence voirie pour les communes d'Aix-en-Provence, Grans, Istres et Miramas. C'est dans ce cadre que la CLECT a, le 23 septembre 2024, adopté des rapports d'évaluation définitive des charges transférées.

Conformément aux dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le Président de la CLECT a notifié à la Commune les rapports d'évaluations adoptées par la commission le 23 septembre 2024. Ceux-ci sont annexés au présent rapport.

Conformément aux dispositions du code général des impôts, il appartient aux conseils municipaux des communes d'approuver, par délibérations concordantes, les rapports de la CLECT portant évaluation du montant des charges transférées, dans un délai de trois mois suivant la notification susmentionnée. Chaque conseil municipal est ainsi appelé à se prononcer à la majorité simple de ses membres sur les rapports transmis par le Président de la CLECT.

L'accord des conseils municipaux des communes membres de la Métropole doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population.

A défaut de l'approbation dans les délais et selon les conditions de majorité précitées des rapports d'évaluation précités et ci-annexés, il reviendrait, en application du code général des impôts, au représentant de l'Etat dans le département de constater, par arrêté, le coût net des charges transférées.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article unique :

D'adopter les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ci-annexés portant évaluation des charges transférées pour chaque commune membre de la Métropole et chacune des compétences transférées ou restituées.

Adopté à la **MAJORITÉ** des suffrages exprimés
29 votes **POUR** (groupe majorité, J.M LA PIANA
avec procuration G.PORCEDO, M.C RICHARD
avec procuration P. SPREA, L.DESHAIES, B.
PRIOURET et F. BOUKERCHE)
6 **abstentions** (C.JORDA avec procuration P.
PONSART, J. BESSAIH avec procuration K.
BENSADI, S. GAMECHE, J. GUIDINI-
SOUCHE)

Maire,

Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE